6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.82 / à ROUBAIX N° 3.23 / à LENS N° 1.03 }

ABONNEMENTS	3 Mois	6 Mois	1 An
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Samedi 5 Janvier 1907

LES FAITS DU JOUR

Le général Picquart a continué son voyage d'inspection en Tunisie.

Le Congrès national des voyageurs et employés de commerce s'est ouvert à Lyon. — Les associations de Lille et du Cateau y sont représentées.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a reçu une délégation de la Chambre consultative des associations ouvrières de production.

La Cour d'Appel de Paris a rendu un jugement établissant pour les Compagnies de Chemin de fer l'obligation de faire descendre les voyageurs à quai.

Un combat a été livré au Maroc entre les troupes de Raissouli et celles du Sultan.

A Aubervilliers, une jeune fille de quinze ans, et son frère, ont assassiné leur père.

A Bantouzelle, un ouvrier s'est tué accidentellement, en nettoyant un fusil.

A Douai, au cours d'un violent incendie, plusieurs personnes ont été blessées.

A Lille, une jeune femme a été vitriolée par son mari.

PETITE BATAILLE

Vous n'ignorez pas qu'un grand journal populaire parisien a fait tout récemment une sorte de plébiscite sur la question de savoir quel est, entre les hommes illustres du dix-neuvième siècle, celui qui mérite le plus la reconnaissance et l'admiration de l'humanité.

C'est Pasteur qui est arrivé en tête. Victor Hugo le suit et Napoléon occupe le quatrième rang, immédiatement après Gambetta.

Là-dessus et tout de suite, une levée de plumes dans le camp papalin.

Non pas qu'il ait déplu à nos royaleux, bonaparteux et autres nationalistes de voir Pasteur et Victor Hugo arriver les deux bons premiers : cela était dans l'air, dans ce qu'on pourrait appeler la respiration intellectuelle du pays, et ils ne pouvaient pas ne pas s'y attendre. Mais une chose les horripile, les jette hors de leurs gonds et les fait « déparler », comme on dit dans notre Midi : c'est que Napoléon ait été classé le quatrième.

Quelques-uns s'étonnent même un peu qu'il ne soit pas arrivé le premier, damant ainsi le pion à Pasteur et aux autres. Cela tient à ce qu'ils sont plus éblouis par la gloire du soldat que par celle du savant, du poète ou du tribun.

Entre l'homme qui fait tuer les hommes et celui qui les rend meilleurs ou qui les sauve ils n'hésitent pas une minute : c'est le tueur qu'ils choisissent.

La lyre a beau faire de la civilisation en célébrant la nature, la vie, la justice, le rêve et l'idée : elle n'est rien, si on la compare avec l'épée.

Un bon coup de sabre vaut mieux qu'une bonne strophe. L'œuvre du savant elle-même, ses recherches patientes, ses découvertes qui élargissent chaque jour le patrimoine de l'espèce sur la terre, rien de tout cela n'égale en prestige le geste meurtrier du conquérant.

Il y a là une mentalité dont les origines sont connues.

Elle rattache le nationaliste moderne à l'habitant primitif des cavernes. La force morale ne comptait pas pour lui, et elle ne compte pas davantage pour ceux qui descendent de lui en ligne directe.

Cela est si vrai que nous les avons vus opposer à la vérité en marche le mensonge des hauts galonnés et le glorifier frénétiquement. Du moment où le crime judiciaire était commis par des soldats, la France n'avait plus qu'à jeter un voile sur la face de la Justice.

Le rasoir du faussaire Henry avait, à leurs yeux, autant d'éclat que l'épée de Bayard.

***

Il n'est point surprenant qu'ils aient, dans cet état d'esprit, réclamé pour Napoléon la première place au fronton du dix-neuvième siècle. Nous ne les chicanerions pas, s'il suffisait d'être un sublime monstre pour avoir le droit à une admiration sans réserve ; mais le génie de Napoléon, si incontestable qu'il soit, n'est pas de ceux qui méritent des autels au temple de l'Humanité.

Il a fait couler trop de sang.

Nos nationalistes ont, comme vous le savez, la spécialité du patriotisme. Aussi bien pleurent-ils sur ce pauvre pays qui ne considère plus Napoléon comme le premier de ses grands hommes. Où allons-nous, ô Sabaoth, dieu des armées ?

C'est la question qu'ils se posent avec des larmes dans les yeux.

Nous leur répondrons, puisqu'ils n'osent pas se faire eux-mêmes la réponse.

La France va où vont présentement tous les peuples, c'est-à-dire au désarmement, à la paix, à la grande concorde humaine. Cela ne signifie pas qu'elle tendrait la gorge si on voulait la saigner et qu'elle ne défendrait pas son territoire, s'il était de nouveau menacé ; mais elle a renoncé à l'esprit de conquête, elle ne croit plus aux lauriers moissonnés dans le sang, et elle n'est pas prête le moins du monde à se remettre sous le joug d'un soldat qui la traînerait, toute haletante, d'un champ de bataille à l'autre, pour l'unique satisfaction de ses ambitions monstrueuses.

Si on l'avait consultée, il y a une vingtaine d'années, sur la question qu'un journal vient de lui poser, elle aurait peut-être encore classé Napoléon avant Pasteur, Victor Hugo et Gambetta.

Une révolution s'est faite depuis, et quelle splendide révolution !

Pas de barricades, pas un coup de fusil tiré dans la rue.

L'armée révolutionnaire était représentée par des enfants courbés sur des livres dans les écoles. Le bruit des pages retombant les unes sur les autres était le seul que l'on entendît, et c'est dans ce bruit à peine perceptible que poussaient les générations nouvelles.

Essayez donc maintenant de les ramener en arrière ! Elles aiment la France ; mais elles ne la séparent pas de l'Humanité. Elles s'inclinent devant le génie ; mais elles veulent qu'ils soient bon et juste.

***

Quels aveugles, ceux qui vivent au milieu de cette révolution et qui ne l'ont pas encore vue ! Quels encroûtés, ceux qui, après l'avoir vue, la condamnent ! Mais ce serait la fin de tout, si les générations nouvelles s'attardaient aux errements du passé !

Le prince Napoléon disait un jour à Proudhon :

— Mais enfin quelle est la République que vous rêvez ?

— Je rêve, lui répondit le grand démolisseur, d'une République où je serai fusillé comme réactionnaire.

Celle que nous avons ne fusille personne, ni les socialistes, ni les réactionnaires, et nous ne songeons point à l'en blâmer ; mais si elle triomphe uniquement par la liberté, sans recourir à la violence contre ses adversaires, pourquoi ceux-ci voudraient-ils nous voir porter au pinacle les anciens apôtres de la haine et de la violence ?

Clovis HUGUES.

LIBRES PROPOS

La peur du Socialisme

Il paraît que si le Sénat est d'humeur revêche et que s'il cherche noise au gouvernement, c'est par peur du Socialisme !

Telle est du moins la raison que « Gil Blas » nous donne, dans son numéro d'hier, d'une attitude dont nous nous préoccupions au même instant.

— « Nos sénateurs, écrit « Gil Blas », sont hantés du spectre collectiviste ; ils le voient partout.

» Il suffit que M. Guesde ait parlé d'expropriation sans indemnité, pour que, afin de prendre le contre-pied de cette doctrine, le Sénat, comme dans la question de la céruse, vote la non-expropriation avec indemnité... »

Une pareille politique peut mener le Sénat très loin — à reculons — et « Gil Blas » qui n'est point un journal révolutionnaire, ne craint pas d'en montrer l'aboutissement désastreux.

— « L'expérience et, au besoin, les leçons de l'histoire, dit-il, montrent que les efforts trop violents pour conjurer les révolutions, au contraire les précipitent ».

C'est là le langage d'un esprit sagace, mais le Sénat l'entendra-t-il ?

En tout cas, il dépend certainement de la haute assemblée, soit de prolonger indéfiniment l'ère de paix sociale où nous vivons, soit de soulever à nouveau contre elle les révoltes de la démocratie.

Jaurès s'est expliqué, à cet égard, sans ambages, dans l' « Humanité », quand il a écrit :

— « Si le Sénat renonce dans l'ordre économique à la politique de résistance et de défiance, la voie est ouverte aux plus vastes progrès légaux. Si, au contraire, le fleuve est, soudain, obstrué de glaces, c'est dans *une débâcle de violence que l'évolution*, un moment suspendue, reprendra son cours ».

Sans réserve, « Gil Blas », organe des bourgeois paisibles et satisfaits, s'associe à ces conclusions du député de Carmaux et il les livre aux méditations des Pères conscrits qu'un « violent esprit de réaction anime en ce moment ».

On le voit, nous ne sommes pas le seul que préoccupe l'attitude prise, depuis quelques jours par le Sénat, puisqu'un grand journal républicain très modéré s'en inquiète jusqu'à mettre en garde ses amis contre la peur du Socialisme.

C'est la pire des conseillères, en effet, que cette frousse-là ; car c'est sur elle que se reconstituent les gouvernements de réaction que l'on croyait à jamais balayés par le souffle puissant du progrès.

Mais le Sénat se ressaisira, d'ici mardi prochain, date de la rentrée des Chambres. Ses amis les moins suspects l'y invitent de façon trop pressante pour qu'il reste sourd à leur appel.

Quant aux socialistes, eux, ils sont bien tranquilles, parce qu'ils savent qu'il est des fatalités économiques contre lesquelles une assemblée est impuissante à lutter, et que leur doctrine, établie sur ces fatalités, peut défier toutes les colères et doit triompher de toutes les résistances.

Que le Sénat y réfléchisse... Et, comme dit « Gil Blas » : à bon entendeur, salut !

G. SIAUVE-EVAUSY.

La mise sous séquestre des établissements religieux

On se souvient que, tout récemment, l'administration des Domaines, au moment de procéder à la mise sous séquestre des biens immobiliers appartenant aux établissements religieux disparus, s'est vu opposer, sur certains points, des baux notoirement fictifs.

Nous apprenons que M. Caillaux, ministre des finances, consulté sur le point de savoir si la production de ces baux devait entraîner l'ajournement de la prise de possession de ces immeubles, a émis l'avis qu'en présence du caractère exclusivement administratif de la mise sous séquestre, il n'y avait pas lieu de s'arrêter devant cette fraude à la loi, ni de suspendre l'exécution de celle-ci.

En outre, au cas où ces baux seraient produits devant l'autorité judiciaire, les agents des Domaines auraient à en poursuivre la déclaration de nullité.

CHRONIQUE NOIRE

Le Sanglier du Haine

Il y aura tantôt mille ans, le 24 décembre, du terrible hiver de l'an de grâce 1121, un pèlerin cheminait péniblement, par la neige durcie, le long d'une sente qui menait de Mons à Frameries. Le vent faisait rage, le jour baissait, mais le pieux voyageur allait atteindre le gîte. Devant lui, se profilaient les murs de la solide abbaye seigneuriale qui ne pouvait manquer de l'accueillir.

Non, il quitte le chemin et s'engage sous bois : là, nulle trace de pas humains. Le respectable frère Albéric, portier de l'abbaye, qui de sa tourelle l'avait suivi des yeux, se signa. Où donc allait cet homme de Dieu *dans cette forêt infestée de loups ?* Il ne savait pas que dans toute cette Marche, il n'y avait que le sombre castel des sires de la Hure qui n'avait reçu la visite d'aucun chrétien depuis plus de vingt ans, depuis que Dieu avait rappelé dans son sein le pieux châtelain Gontran et sa benoîte épouse Hilgarde.

— Que saint Jean de Compostelle le tienne en sa garde ! murmura le digne Albéric après s'être signé, et il retomba en sa béate indifférence de moine bien repu.

Simples « sires », les de la Hure descendaient néanmoins de Regnier au Long-Col, comte de Hainaut, créé duc de Lotharingie avec tous les bénéfices de l'Edit de Kiercy-sur-Oise, par Charles-le-Simple, en récompense de sa lutte audacieuse contre Rollon et ses hordes de Normands. Mais, l'écu de la Hure portait un sanglier tenant une barre entre ses crocs.

Regnier prisonnier de Rollon, ne put s'en revenir sur les bords du Haine qu'après que son épouse Albrade, sacrifiant jusqu'à ses bijoux, eut pu rassembler la somme énorme exigée pour sa rançon. Quand il franchit l'Escaut pour tomber dans les bras de sa généreuse femme, le duc lui ramenait son cœur et, dans les chariots de sa suite, un jeune bambin trop velu, mais supérieurement constitué : on l'appelait Guy.

Ce fut le premier sire de la Hure. Son fils unique Gontran, avait succombé à *la peste* en l'an mil, laissant un unique héritier. Gaétan, sanglier actuel de la Vallée du Haine, s'était trouvé nanti, à sa majorité, — après que le révérend père abbé lui eut fait connaître les donations consenties par ses parents, en faveur du monastère, en échange de garanties spirituelles et de leur salut éternel — d'un bien maigre alleu. On lui laissait, des donations de *Régnier au Long-Col*, le castel, des bois, des étangs, des marais que les moines dédaignaient dans l'abondance tranquille et facile de leur cloître.

Gaétan dut recevoir la bénédiction abbatiale : il ne fléchit pas le genou. Sans doute l'alleu était devenu petit — il était resté franc. Rentré chez lui, arrêté sur le seuil, le Sanglier se retourna ; il poussa un sourd grognement : on eut dit une malédiction et un blasphème.

Le lourd pont-levis se releva ; il ne s'était plus abaissé depuis.

Le castel des La Hure était pour l'époque *une forteresse inabordable. Un chroniqueur* du temps, « L'Ermite de province » que les historiens de Valenciennes citent à l'envi, y insiste longuement, dans les annexes de ses « gestes » du Hainaut. Vaste quadrilatère sans regards extérieurs, un chemin de ronde courait tout autour des machicoulis et formait toiture aux larges dépendances qui recevaient les habitants du pays, dès qu'était *signalé un débarquement des terribles* hommes du Nord.

L'habitation seigneuriale formait un réduit central : jamais un pied normand ne l'avait foulé.

Ce manoir, par de longs souterrains communiquait avec une clairière dans la forêt. Là vivait une tribu d'hommes étrangers : ils avaient le teint cuivré, de longs cheveux bouclés, d'un noir d'ébène, des yeux qui brillaient dans la nuit comme des braises enflammées. Nul n'approchait de ce campement dont les demeures couvertes de joncs et de chaume, étaient fermées par des claies plaquées d'un torchis en terre, entre quelques piliers de pierres unies.

Seuls les loups, les fauves et les oiseaux de ces bois, eussent pu renseigner sur le mode d'existence de cette colonie. C'était la dernière de toutes celles que Charlemagne avait fait arracher aux contrées du grand Danube, lorsqu'il envoya ses fils et ses lieutenants guerroyer contre les Tchèques de Bohême.

Ce 24 décembre 1121, une vingtaine de robustes compagnons avaient pris place dans la grande salle du château, autour d'une longue table qu'éclairaient de lumière chaude les flammes d'un foyer où flambaient le tronc d'un chêne, des fagots de menu bois avec des brassées de fascines. Ces hommes étaient vêtus uniformément de tuniques à capuchon en laine brune, courtes et serrées, avec des braies et des chausses de peau tannée. Tous portaient à la ceinture un large coutelas. Le sire Gaétan qui présidait, portait en sus, un large manteau brun, agrafé sur l'épaule.

Dans l'âtre, des oies, un marcassin, un daim de haute venue, rôtissaient entiers, fortement aromatisés, devant le feu d'un foyer, au dessus d'un lit épais de braises ardentes.

La bouillie de froment fumait dans les écuelles, lorsque de vigoureux coups retentirent, frappés à la porte de la poterne. Les chiens se dressèrent, plus loups que chiens, les crocs découverts. Le nain Jonas, des yeux interrogeait le maître :

— Vas ouvrir, dit Gaétan.

Le pèlerin parut. Etranger, lui dit le maître, sois le bienvenu. Nous célébrons la naissance de Celui qui apporta au monde la parole : tous les hommes sont frères. Prends à cette table, la place de l'hôte de Dieu qui t'était réservée.

— Je suis le sire de la Hure. Ces hommes, mes frères, sont des fils de Bohême. Prends part à nos agapes fraternelles ; tu nous diras ensuite qui tu es, quel motif a pu te pousser vers la demeure du Sanglier du Haine.

Quand le banquet prit fin, le pèlerin se leva. Sire de la Hure, dit-il, je te connais. Impliqué dans un procès de sorcellerie, je devais être pendu au gibet que tu as fait abattre, car je ne l'ai pas revu. Au moment fatal, ton père me fit tenir la vie sauve ; les moines me firent jurer que j'irais en Terre-Sainte.

» J'ai erré, pauvre hère, à travers les villes inconnues, les campagnes revêches et les pays sans routes, de longues, de très longues et cruelles années.

» Je viens m'acquitter envers le fils de la dette contractée vis-à-vis du père.

» Je suis rentré par le pays de Liège, j'y ai vu la « pierre noire qui brûle » et qui fut révélée à Houillos. Je me suis souvenu. Enfant, j'ai observé cette même pierre au pied de ce domaine.

» Veux-tu que je dirige ici des travaux comme on les fait là-bas ? Ta prospérité fera celle de tes frères et de tout le pays du Hainaut.

» *Je suis vieux. Je suis comme Celui dont vous célébrez la naissance : je n'ai pas une pierre où reposer ma tête. Voulez-vous m'accepter comme frère de votre ghilde ?* »

Alors fut découverte et puis exploitée, la houille, au levant du village de Frameries, qui se trouve au sud de la ville de Mons.

G. D.

LES HORREURS DE LA GUERRE

On sait, depuis la formidable expérience de la guerre russo-japonaise, que les balles des fusils modernes font des blessures nettes et propres, qu'on dirait découpées à l'emporte-pièce et dont l'atrocité est « ipso facto » réduite au minimum. *Si bien que, quand on* n'est pas tué sur le coup, quand aucun os n'est cassé et aucun organe essentiel atteint, le blessé a les plus grandes chances de guérir très rapidement, sans nulle complication.

Cette bénignité relative, qui a valu à ces projectiles la qualification un peu inattendue d' « humanitaires », tient à la prodigieuse vitesse initiale dont ils sont animés, à la faiblesse de leur calibre et aussi à la chemise de métal dur qui les enveloppe de toutes parts et s'oppose à leur déformation par le choc.

De bons esprits avaient cru voir dans ce progrès réel une victoire de la civilisation sur la barbarie, et ils en concluaient que la guerre tendait à devenir de moins en moins cruelle.

Le malheur est qu'il y a d'effroyables contre-parties. Si les balles modernes témoignent effectivement d'une sorte de... gentillesse dans l'art du massacre, on ne saurait en dire autant des monstrueux obus des canons de marine, dont l'œuvre meurtrière dépasse en épouvante tout ce qu'on peut imaginer.

Un médecin militaire français, le docteur Matignon, *qui attaché à l'armée japonaise*, a pu voir les blessés du combat naval de Tsoushima, où succomba la flotte de l'amiral Rojdestvenski, dernier espoir de la Russie, a rapporté de là-bas des documents, illustrés de photographies, qui sont à faire frémir.

Il faut avoir vu ces images tragiques, prises d'après nature, pour se faire une idée des ravages exercés sur des êtres vivants par ces engins où se résume tout l'effort du génie de la destruction. Ce ne sont que chairs écrasées comme dans un mortier ou tranchées comme au fil du rasoir, qu'os broyés, crânes ou membres mis en purée, muscles dénudés et criblés d'éclats de métal, corps déchiquetés par la mitraille, calcinés par le souffle des gaz incandescents, gangrenés par des vapeurs toxiques. Jamais, sur aucun champ de bataille du passé, on n'avait observé de telles horreurs.

Aux invraisemblables perfectionnements de l'armement, la guerre, hélas ! n'a rien perdu de ses épouvantes et de ses abominations. Le macabre album du docteur Matignon semblerait plutôt témoigner du contraire...

Les Billets de Banque

Pour ceux qui en possèdent, cette statistique sur les billets de banque n'est pas sans intérêt.

La circulation de ces billets subit des oscillations continuelles : mais, dans le cours d'une année, ces oscillations ne dépassent guère le vingtième de la circulation totale. Au cours de cette année, les billets en circulation représentaient une somme de 4.721.289.696 francs. Ils se décomposaient comme il suit, en billets de :

1000 francs	——	1.429.077 billets
500 »	——	585.044 »
100 »	——	24.322.044 »
50 »	——	11.302.767 »
25 »	——	15.465 »
20 »	——	63.838 »
5 »	——	136.911 »
		37.855.146 billets

Par ce tableau, on voit que les billets de 500 francs sont les plus rares des billets courants, et aussi qu'il y a quelque 200.000 billets de 25, 20 et 5 francs, dont beaucoup de personnes ignorent l'existence.

On voit encore que la circulation des billets de banque est très proche de la limite légale, fixée à cinq milliards par la loi de 1897.

ÉCHOS ET NOUVELLES

On avait annoncé que l'empereur de Chine, désespéré de la lenteur avec laquelle le progrès se développe dans son pays, avait tenté de se suicider.

Ce bruit extraordinaire est aujourd'hui démenti.

Un souverain qui se suicide parce que le progrès ne marche pas assez vite ! Cela est impossible, même en Chine !

—o—

Un inventeur italien offre au gouvernement anglais une urne automatique de son invention. Cet appareil présente les plus grands avantages : outre qu'il rend toute fraude impossible, il fait le dépouillement, inscrit le nombre de voix obtenues par chaque candidat et indique le résultat.

Voilà une mécanique bien intelligente.

—o—

Une jeune mariée de Pensylvanie a voulu passer sa lune de miel dans une mine de charbon.

La mine, bien entendu, a été confortablement aménagée.

Le séjour des deux époux dans la fosse a duré trois semaines.

Parions que la capricieuse mariée n'a pas eu l'idée de mettre pendant ce temps son appartement à la disposition d'un ménage de mineurs.

—o—

Un différend ayant éclaté, à Londres, entre deux liseurs de pensées et un de leurs anciens employés, le procès a donné lieu à des révélations assez curieuses.

C'est ainsi que les deux liseurs de pensées donnaient à certains spectateurs l'emploi de leur temps pendant la journée.

— C'est merveilleux ! disaient ces spectateurs. C'était, en réalité, fort simple. Les deux compères faisaient suivre les personnes en cause, et ils leur récitaient tout bonnement ensuite les rapports qu'on leur avait faits sur leurs allées et venues.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

La Révolte cléricale

L'EXERCICE DU CULTE

Avignon, 4 janvier. — Les agents du gouvernement doivent se présenter de nouveau dimanche dans les églises pour procéder aux contraventions à la nouvelle loi sur le culte. Le clergé a décidé dans toutes les paroisses de présenter aux agents une association de trois personnes laïques constituée avec approbation du clergé pour assurer l'exercice du culte conformément à la loi de 1901 qui n'oblige pas à la déclaration et n'a pas été comprise dans l'interdiction du Vatican. Si cette procédure n'est pas contestée par le gouvernement, elle se généralisera.

CONDAMNATIONS DE CURES

Valognes, 4 janvier. — Le juge de paix de Valognes a prononcé aujourd'hui un jugement condamnant chacun à deux francs d'amende les vicaires Lecroisey et Laine, de Valognes, pour célébration du culte sans déclaration. Une centaine d'assistants ont accueilli le jugement par des murmures et des cris.

Châlons-sur-Marne, 4 janvier. — Le juge de paix de Châlons-sur-Marne a condamné à un franc d'amende les prêtres de la paroisse poursuivis pour non-déclaration d'exercice du culte.

Le tribunal correctionnel de Vassy a condamné à seize francs d'amende avec sursis l'abbé Raymond, âgé de soixante ans, curé de la Noue, pour outrages au garde champêtre.

REVOCATIONS

Mende, 4 janvier. — M. Soulpin, conseiller d'arrondissement, maire de Prunières, et Crozat, adjoint, sont révoqués pour avoir refusé leur concours aux inventaires.

SAC AU DOS

Brest, 4 janvier. — 43 frocards du diocèse de Quimper, dont deux curés et 34 séminaristes viennent d'être rappelés à la caserne pour 2 années, à partir du 7 janvier courant.

Nouvelles Politiques

UNE DEMISSION

Marseille, 4 janvier. — Flaissières, sénateur des Bouches-du-Rhône, ancien maire de Marseille, a donné sa démission de conseiller municipal de cette ville.

Flaissières était depuis les dernières élections municipales le seul représentant du parti collectiviste à l'hôtel de ville.

AU CONSEIL D'ETAT

Paris, 4 janvier. — M. Arthur Fontaine, directeur du travail au ministère du travail et de la prévoyance sociale, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire en remplacement de M. Dumay, décédé.

L'ACTE D'ALGESIRAS

Berne, 4 janvier. — Dans les milieux autorisés on considère comme certain que le Conseil fédéral acceptera dans la limite de ses compétences la double mission conférée à la Suisse par l'acte d'Algésiras.

LES VENTES AU DEBALLAGE

Paris, 4 janvier. — Aujourd'hui est promulguée la loi sur les ventes au déballage complétant la loi du 25 juin 1814. En voici le texte

ARTICLE 1er. — Les ventes de marchandises neuves, non comprises dans les prohibitions de la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères, ne pourront être faites sous la forme de soldes, liquidations, ventes forcées ou déballages, sans une autorisation spéciale du maire de la ville où la vente doit avoir lieu.

Pour obtenir cette autorisation, le demandeur sera tenu de fournir un inventaire détaillé des marchandises à liquider, en indiquant leur importance en numéraire et le délai nécessaire pour leur écoulement.

Il pourra être tenu de justifier de la provenance des marchandises par la production de ses livres et de ses factures.

Pendant la durée de la liquidation, il lui sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été accordée.

ARTICLE 2. — Toute contravention aux dispositions ci-dessus sera punie de la confiscation des marchandises mises en vente, et en outre d'une amende de cinquante francs à trois mille francs, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 3. — Pour le délit prévu par la présente loi et pour celui établi par la loi du 25 juin 1841, la tentative sera punie comme le délit consommé.

LE BUDGET DE 1907

Interview de M. Caillaux

Paris, 4 janvier. — Un de nos confrères parisiens a interviewé M. Caillaux, le grand argentier de France, sur l'état de nos finances. Nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous les déclarations du ministre :

— Quand on examine une situation financière, il faut regarder au delà du budget en cours de discussion. Chacun sait que le budget de 1907 ne sera pas et ne pourra pas être un budget brillant, mais ce simple fait n'aurait par lui-même rien de très préoccupant. Nous avons eu dans le passé, nous aurons dans l'avenir des budgets difficiles, qu'il a fallu ou qu'il faudra nous résigner à équilibrer tant bien que mal, en mettant en œuvre des expédients. Seulement, jusqu'à présent, nous n'avions guère connu de tels budgets que dans les époques de dépression des recettes, durant l'ère des vaches maigres, pour parler comme la légende. Et cela se comprend ! Quand il y a dans un pays un état de grande prospérité économique, l'impôt donne d'abondantes plus-values : les budgets, alors, se bouclent facilement, et même l'irruption de dépenses exceptionnelles n'en fait pas éclater le cadre.

» Voulez-vous un exemple ?... Durant les années 1898 et 1899, des événements de politique extérieure, dont vous vous souvenez, ont conduit le gouvernement de la République à engager de très grosses dépenses au titre des budgets de la guerre, et plus spécialement de la marine. Elles ont pu cependant être aisément supportées par le budget général de l'époque, alors que l'alluvion des plus-values grossissait les recettes.

» Or, ce qu'il y a de grave, si tant est que le terme ne soit pas trop fort, dans la situation actuelle, c'est que nous sommes aujourd'hui, comme en 1899, en pleine prospérité commerciale et industrielle ; notre commerce extérieur se développe, nos usines regorgent de commandes ; en deux mots, nous avons le vent en poupe, et cependant des faits analogues à ceux qui sont survenus en 1898 et 1899, entraînant des dépenses extraordinaires nouvelles, troublent aujourd'hui profondément nos budgets !

— A quoi cela tient-il ?

A ce qu'on n'a pas su profiter de la période de prospérité dont je parlais, et qui se déroule depuis quelques années, pour asseoir solidement l'époque heureuse, au point de vue de nos recettes et de nos affaires en général, qui a précédé l'exposition universelle de 1900. Vous savez que, en 1901 et en 1902, à la suite de l'exposition et aussi de la guerre du Transvaal, s'est produite une chute dans le rendement des impôts. J'étais au pouvoir à ce moment, et vous vous souvenez que nos adversaires politiques ont cherché à exploiter le déficit contre le ministère Waldeck-Rousseau, dont je faisais partie, comme si un gouvernement et un ministre des finances pouvaient agir sur des phénomènes économiques, prévenir l'avènement de crises dont la périodicité apparaît malheureusement comme inévitable.

» Mais laissons cela de côté... Le nuage a, d'ailleurs passé vite.

— Les recettes ont, en effet, rapidement repris leur essor, puisque je crois bien que l'exercice 1903 s'est soldé en excédent ?

— Il ne faudrait pas trop insister sur la qualité de cet excédent. Ce qui est vrai, c'est que l'année 1903 marque une reprise des affaires qui s'est accentuée de façon prodigieuse en 1904, 1905 et 1906. Combien de temps cela durera-t-il ? C'est ce qu'il est impossible de dire... Certains économistes, qui pensent avoir découvert et avoir interrogé le baromètre des crises, prétendent qu'ils discernent aujourd'hui quelques-uns des signes avant-coureurs d'une période de dépression. Je crois et j'espère qu'ils se trompent, mais il se peut fort bien que leurs prévisions pessimistes se réalisent. Le cas échéant, il est clair que nous serions en situation peu favorable, puisque la pendule oscillerait alors dans le mauvais sens, non pas comme en 1900, à un moment où nous avions des finances nettes et claires, mais à une époque où nos budgets se trouveraient en équilibre instable.

— J'entends cela, ai-je dit. Mais laissez-moi vous demander alors comment il se fait que, pour reprendre une expression dont vous vous êtes servi tout à l'heure, on n'ait pas profité du torrent des plus-values pendant ces dernières années pour asseoir solidement nos budgets ?

— Parce qu'on s'est laissé aller à des dégrèvements peut-être inconsidérés, qui s'accordaient mal, dans tous les cas, avec notre situation budgétaire, et surtout parce qu'on a engagé beaucoup trop de dépenses. Savez-vous que l'augmentation moyenne des dépenses, d'année en année pendant la législature 1893-1898, a été de 35 millions environ, qu'elle n'a guère dépassé 40 à 45 millions entre 1898 et 1903, pour s'élever jusqu'à 70 millions entre 1903 et 1907 ! Il est bon d'ajouter que les dépenses militaires sont la principale cause du surcroît de charges dont souffrent nos derniers budgets.

— Mais ne peut-on prévoir des diminutions de ce côté ? L'effort qui a été fait l'année dernière et l'année précédente ne se répétera sans doute pas tous les ans.

— J'espère bien, en effet, que le ministre des finances pourra modérer le développement d'un programme militaire qui ne me paraît pas en complète harmonie avec nos possibilités financières. On ne saurait cependant songer à interrompre ou à ralentir des travaux ou des fabrications dont l'exécution est indispensable à la sécurité du pays. Et c'est l'incorporation de ces dépenses extraordinaires dans nos budgets, alors que, vous le savez, en 1905 et en 1906, les mêmes dépenses ont été engagées et tenues en dehors de notre comptabilité régulière, qui est la source principale de nos difficultés.

— Vous n'en entendez pas moins arriver, n'est-il pas vrai ? à ce que toutes nos dépenses publiques soient couvertes par le seul produit des impôts ?

— Certes ; je partage complètement, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'opinion de mon prédécesseur, qui est aussi mon ami, M. Poincaré. Je ne crois pas, par exemple, qu'il soit possible de réaliser du premier coup ce désidératum. La bonne méthode est, à mon sens, de procéder par étapes : nous en franchirons une dans le budget de 1907 ; nous ferons la seconde, peut-être la dernière, dans le budget de 1908, que j'aurais l'ambition d'équilibrer sans recourir à l'emprunt sous aucune forme.

— Et le budget en discussion ?

— Le budget de 1907 ? Il a été préparé par M. Poincaré qui, devant les modifications apportées par la commission du budget à son plan primitif, a cru devoir se retirer. Appelé inopinément à lui succéder, j'ai soutenu devant la Chambre, et je soutiendrai devant le Sénat, un budget que la commission de la Chambre, dont le dévoué concours m'a été infiniment précieux, a élaboré avec autant de soin que possible, mais qui n'est pas son budget, pas plus qu'il n'est le mien, pas plus qu'il n'est celui de M. Poincaré, qui est le résultat d'initiatives diverses et d'efforts parfois divergents. Je fais et je ferai de mon mieux pour qu'il aboutisse dans de bonnes conditions, mais vraiment je me trouve placé par les événements dans une situation un peu particulière qui doit me concilier l'appui de tous ceux qui placent au-dessus des compétitions